

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2021)
Heft: 1

Artikel: La Sentinelle de retour sur le Col des Rangiers
Autor: Bourquard, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-977660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Histoire militaire

La Sentinelle de retour sur le Col des Rangiers

Jacques Bourquard

Après 30 ans d'absence, la Sentinelle des Rangiers devrait bientôt revenir sur le Col des Rangiers. Fin 2018, le Gouvernement jurassien a décidé d'attribuer les vestiges de la Sentinelle des Rangiers au Groupe d'histoire du Mont-Repais (GHMR) afin de les mettre en valeur dans son musée à La Caquerelle. Situé à quelques centaines de mètres de l'emplacement originel du « Fritz », ce musée, fondé il y a 25 ans, fera peau neuve pour accueillir ces vestiges. Dans ce contexte, une somme de 750'000 CHF sera nécessaire afin de transformer la chapelle-musée et de mettre sur pied une muséographie moderne et scientifique. Le dossier est complet et la recherche de fonds est en cours. À ce jour, 75% du financement été trouvé mais pour le finaliser, les initiants ont encore besoin d'un large soutien.

Pourquoi mettre en valeur ces vestiges ?

L'histoire de la Sentinelle des Rangiers a été pour le moins mouvementée. De l'image d'un monument que tout le monde venait admirer, elle est devenue pour certains un monument à abattre, pour finir par être réduite au rang de vestige déclassé des inventaires de référence en matière de patrimoine bâti. Comment est-elle donc passée de monument rassembleur à monument de division ? C'est en témoignage de reconnaissance envers les soldats pour la garde aux frontières entre 1914 et 1918 qu'il est décidé d'ériger un monument national visant à rappeler la longue mobilisation. Pour réaliser ce monument, la Société jurassienne de développement choisit le sculpteur neuchâtelois Charles l'Eplattenier. Déjà renommé à l'époque, il recevait beaucoup de commandes pour la décoration de monuments et la création de sculptures commémoratives. Pour récolter l'argent nécessaire à la réalisation du monument, une souscription nationale est lancée et porte ses fruits. Le 31 août 1924, le monument, taillé dans un bloc erratique, est inauguré en grande pompe aux Rangiers en présence de nombreuses personnalités. La statue représente un

fantassin armé faisant face aux belligérants, symbole de la garde aux frontières pendant la Première Guerre mondiale et de fait, l'unique monument national dédié à la mobilisation de 14-18. Le sommet du Col des Rangiers, où elle trônait, est très vite devenu un lieu commémoratif important. De nombreuses personnes viennent voir la statue de Charles l'Eplattenier, qui est alors un véritable site touristique connu des Jurassiens et bien plus loin à la ronde. Des souvenirs à l'effigie de la Sentinelle (cartes postales, statuettes, médailles, etc.) sont même vendus.

Ce monument tant admiré va dès lors tenir l'un des premiers rôles dans l'histoire du canton du Jura. Dès les années 60, avec l'avènement de la Question jurassienne, la statue acquiert petit à petit une autre signification pour certains. En 1964, une manifestation du Rassemblement jurassien a lieu devant la Sentinelle. Des militants séparatistes empêchent alors le conseiller fédéral en charge de l'armée, Paul Chaudet, de prendre la parole lors des célébrations des 50 ans de la Mobilisation générale de 1914. La statue « devient pour les militants du mouvement autonomiste jurassien un monument évoquant le pouvoir bernois, cantonal autant que fédéral, et ce qui était perçu comme une orientation militariste de sa part (son projet d'implantation d'une place d'armes dans les Franches-Montagnes) ». Un changement de signification radical s'opère alors pour cette statue, qui va aboutir à sa destruction violente. La Sentinelle est renversée et incendiée une première fois en 1984, puis renversée à nouveau le 10 août 1989 par le Groupe Bélier, qui y voit un symbole de l'immobilisme de la Confédération dans la Question jurassienne. Depuis cette date, la Sentinelle n'est plus visible par le public. Après un incendie des vestiges dans leur lieu de stockage en 1990, un rapport de l'École polytechnique fédérale de Zurich a conclu que le monument ne pouvait pas être restauré. La Sentinelle des Rangiers a donc été retirée des inventaires de référence en matière de patrimoine bâti, compte tenu de son état. On ne peut ainsi plus parler

aujourd'hui d'une œuvre d'art ou monument, mais bien d'un vestige.

Une muséographie moderne qui ne taira rien

Dans ce contexte, une équipe de professionnels fera le tour de la question, des origines du bloc erratique aux ateliers de Charles L'Eplattenier dont il fera l'œuvre magistrale de sa carrière d'artiste complet. Les aspects liés à la position stratégique des Rangiers pendant la Mobilisation de 1914-1918, la représentation des grands efforts humains des confédérés venant de toute la Suisse durant la guerre pour défendre notre frontière mais aussi ses représentations en rapport avec la Question jurassienne qui chargera la Sentinelle des Rangiers d'un symbole qui aboutira à sa mutilation. Finalement, ces diverses représentations ethnologiques de la Sentinelle

Pour répondre à cette question, le Professeur Tissot de l'Université de Neuchâtel pose ainsi les jalons de la réflexion :

« La question mérite d'être posée car la réponse est tout sauf évidente. Sauver des reliques sous la forme d'une sentinelle décapitée, privée de son fusil, noircie, à l'aspect misérable et laissée à l'abandon pendant plusieurs années dans un dépôt n'aide pas à vouer de la considération à ce que ce monument a pu symboliser : la défense virile et sans faille de la Suisse. A cet égard, cet objet décati n'est-il pas justement la négation de ce qu'il voulait personnifier ? Dans l'impossibilité de le restaurer, cette raison suffirait à le laisser là où il se trouve, couché dans la poussière du temps et oublié à jamais des générations futures... Mais comme on le sait, s'il gît dans cet état, l'usure du temps n'en est pas seule responsable. Cette défiguration proche de l'anéantissement est l'œuvre humaine. Symbole de résistance, le « Fritz » comme on l'appelle familièrement, a aussi été vu comme un symbole d'oppression. La Question jurassienne s'en est emparée et, à sa façon, l'a réduit au silence en le détrônant de son piédestal et le condamnant à sa destinée présente, sa disparition rendant d'autant plus visible le combat d'un Jura libre. Dès lors, pourquoi le sauver ?

Des raisons antagonistes, mais des raisons qui vont vers la même conclusion : il n'y a plus rien à sauver. A quoi sert-il de rendre vivant un corps mort de mémoires ? Le col des Rangiers pourra continuer à vivre sans lui, comme il le fait maintenant depuis près de 30 ans. En ce sens, au risque de rallumer d'épuisantes guerres des mémoires, il n'aurait rien à gagner d'un rappel à ce qu'a pu représenter cette sentinelle. Mais l'apaisement se suffit-il de silence ? Taire est aussi condamnable historiquement qu'ignorer. Sauver le soldat « Fritz » n'a pas pour but de raviver des cicatrices mal refermées, des conflits latents ou des fractures oubliées. Le remettre sur pied dans son état actuel, c'est reconnaître et comprendre, au-delà des passions qui ont pu l'entourer, une histoire, celle du Jura et celle de la Suisse. Le devoir de mémoire n'est rien sans d'abord un devoir de connaissance. Cette sentinelle a maintenant la mission de nous le dire. Symbole d'indépendance ou symbole d'agression, elle nous garde de verser vers une forme de négation de la pluralité des opinions, elle veille au respect de l'autre et, qui sait, elle aidera à la réconciliation. Parce que violemment altérée, elle symbolise ce qui fait notre présent tout en préservant notre futur.

seront abordées dans une muséographie moderne. Ainsi, de grands travaux seront entrepris dans le musée des Rangiers, notamment en ouvrant une partie du premier étage afin de pouvoir observer les vestiges en prenant un peu de hauteur.

Cette mise en valeur devrait s'accompagner d'un sentier didactique sur le Col des Rangiers où les visiteurs pourront se rendre sur les haut-lieux de cette position stratégique plurimillénaire. En effet, on trouve des vestiges de l'âge du bronze, une voie romaine ainsi qu'une tour médiévale. Des tronçons des tranchées de 14-18 seront dégagés et le sentier permettra d'accéder à des points de vue sur l'Alsace, la chaîne des Vosges et s'imaginer ce que voyaient nos soldats mobilisés. De là, l'on pourra aussi observer le Clos du Doubs et les sommets du Jura Sud et également atteindre le Fortin du Chételat, ouvrage antichar de la Seconde Guerre mondiale. Le GHMR qui pilote ce projet lance une souscription nationale afin de réunir les fonds et permettre aux générations présentes de ne pas oublier et aux nouvelles générations de connaître l'histoire de cet unique monument national Suisse dont l'image a évolué au travers des ans et des différents groupes de la population helvétique. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin, comme à l'époque, d'un engagement de tous nos compatriotes et nous nous permettons de vous inviter à soutenir cette action en adressant vos dons à l'adresse suivante :

Musée du Mont-Repais
2954 Asuel
IBAN CH90 8002 7000 0045 2475 4
www.mont-repais.ch
info@mont-repais.ch

J. B.

